

Consultation sur le projet de politique de développement culturel de la Ville de Montréal

Remis à la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports
Novembre 2024

1. **Présentation d’Héritage Montréal**
2. **Introduction : de l’importance de la culture et d’une politique de développement culturelle**
3. **Commentaire général sur la place du patrimoine dans la politique de développement culturel**
4. **Commentaires spécifiques**
 - 4.1. **Un peu de précision et de définitions**
 - 4.2. **Des objectifs concrets pour le patrimoine**
5. **Conclusion**
6. **Annexes**

1. Présentation d’Héritage Montréal

Héritage Montréal (HM) est un organisme indépendant non partisan créé pour « Promouvoir et encourager la protection de l’héritage historique, architectural, naturel et culturel des collectivités de la province de Québec » (Lettres patentes, 15 octobre 1975). Il accomplit cette mission de défense et d’illustration du patrimoine par une œuvre éducative auprès de la population, des propriétaires et des détenteurs de patrimoine ainsi qu’auprès des professionnels et des décideurs publics ou privés. Il contribue aux réflexions, aux concertations, aux consultations, aux démarches ou aux projets qui touchent au patrimoine construit, paysager, mémoriel, archéologique ou naturel, à sa protection, à sa mise en valeur, à sa requalification heureuse et à son enrichissement.

Parmi les actions et programmes d’Héritage Montréal, on notera :

- Partenaire fondateur d’Opération patrimoine et participation aux journées Patrimoine en fête (depuis 1991) ;
- Contribution aux consultations parlementaires sur le projet de politique culturelle pour le Québec (mémoire « le patrimoine, lieu et objet de culture », 1992) ;
- Participation aux consultations de l’OCPM sur la première politique du patrimoine de Montréal et sur la politique de développement culturel (2005) ;
- Publication d’une lettre ouverte collective sur l’art public à Montréal (Le Devoir, 23 janvier 2013, voire en annexe) ;
- Participation aux travaux du Bureau du Vérificateur général du Québec sur la sauvegarde et la valorisation du patrimoine immobilier (2019) ;
- Participation au Comité de pilotage de la Politique de développement culturel (2023) ;
- Participation aux ateliers de consultations par le service de la culture sur la Politique de développement culturel (2024) ;
- Contribution aux consultations sur le Plan d’urbanisme (1990, 2004) et sur le Plan d’urbanisme et de mobilité (2024)

- Résolutions de l'Assemblée générale, notamment :
 - 2017-05 — Sur la place du patrimoine dans les politiques culturelles et dans le futur Plan d'action patrimoine de la Ville de Montréal (voir en annexe)
 - 2020-02 Résolution sur le patrimoine et l'aménagement post-pandémique
 - 2018-01 Résolution 2018-01 sur le futur Plan d'urbanisme de Montréal
 - 2018-03 Résolution 2018-03 sur l'avenir des bâtiments, sites et ensembles du patrimoine institutionnel de la métropole
 - 2016-02 La gouvernance en matière de protection et de mise en valeur du patrimoine et des paysages
 - 2015-02 Les mesures incitatives pour l'investissement dans le patrimoine

Héritage Montréal s'est donné un cadre de références et d'orientations sur la mise en valeur du patrimoine dans le cadre d'un développement urbain et social qui ne répond pas qu'à des intérêts particuliers. Ainsi, son Assemblée générale a adopté des résolutions endossant la Déclaration québécoise du patrimoine, enjoignant aux autorités de procéder aux réformes longtemps promises et ratifiant les définitions et principes de développement qui servent l'organisme dans son évaluation de tout projet.

Sur le plan du patrimoine, Héritage Montréal se préoccupe en premier lieu de celui qui participe à la dimension humaine et culturelle du territoire et de l'espace urbain vivant — édifices remarquables ou modestes, monuments d'art ou de génie civil, vestiges et traces de toutes époques, quartiers, ensembles et paysages comme le Vieux-Montréal, le canal de Lachine, le mont Royal, le boulevard Saint-Laurent ou l'archipel. Au plan du développement, l'organisme vise à ce que chaque projet contribue au plaisir des usagers actuels et au patrimoine dont la génération suivante bénéficiera en en tirant sens et fierté. Ensemble, ils forment ce tableau qui sert de base au présent commentaire.

Les 5 dimensions patrimoniales associées aux lieux vivants de la ville	Les 5 principes d'excellence en développement urbain
<p>Le construit (bâtiments, aménagements, ouvrages d'art, art public...)</p> <p>Le paysage (échelle, caractères des rues, éléments caractéristiques, repères bâtis, vues, topographie...)</p> <p>Le mémoriel (toponymie, usages, traditions, événements marquants, savoir-faire, rituels, associations...)</p> <p>L'archéologique (traces dans le sol ou le bâti témoignant d'activités ou de présences humaines...)</p> <p>Le naturel (géologie, réseau hydrographique, flore, faune, monuments de la nature...)</p>	<p>Pertinence et recevabilité du projet</p> <p>Prise en compte du patrimoine et du contexte urbain</p> <p>Exemplarité du processus d'élaboration, d'évaluation et de mise en œuvre</p> <p>Innovation et créativité démontrées dans le projet et sa réalisation</p> <p>Durabilité, impact à court, moyen et long terme et apport au patrimoine de la prochaine génération</p>

Ce commentaire a été préparé par la permanence avec le Comité Patrimoine et Aménagement (COPA) en tenant compte des réflexions, positions et propositions de l'organisme sur le patrimoine, l'aménagement et les processus de participation de la population aux décisions qui affectent l'environnement urbain et humain dans ses dimensions historiques, architecturales, culturelles et identitaires.

2. Introduction : de l'importance de la culture et d'une politique de développement culturel

La nouvelle politique de développement culturel de Montréal est sans équivoque : les arts, la culture et le patrimoine sont intrinsèques à l'identité de Montréal et nécessaires à son bon développement. C'est cette Culture – au sens large - qui nous distingue et nous fait rayonner autant à l'échelle nationale qu'internationale. La réputation de Montréal à cet égard n'est plus à faire, la politique nous le rappelle bien. On reconnaît largement Montréal comme une ville créative, vibrante, sensible. Une ville multiculturelle, dont la vie étudiante est en constante ébullition et dont la langue principale assure un petit *je-ne-sais-quoi*. C'est aussi une ville somme toute assez abordable, ce qui contribue également au déploiement de sa vie culturelle. C'est là où l'on produit et diffuse l'essentiel de notre production culturelle, là où se croisent les artistes et artisans, là où ça se passe.

Outre les œuvres, les équipements ou les événements, la culture montréalaise est aussi portée par de nombreux lieux. Quand il s'agit de patrimoine, le projet de Politique se concentre d'ailleurs sur ces bâtiments et ensembles qui servent à des fins culturelles. Mais la culture et l'identité montréalaise se transcendent également à travers la forme et la matérialité de la ville. Montréal est une montagne, une île. C'est une trajectoire de quartiers, de rues, de ruelles et de parcs. C'est un amalgame riche et éclectique de bâtiments, de briques rouges et de pierres grises, d'escaliers, de galeries, de cordes à linge. Des gens et des lieux teintés d'histoire et de mémoire qui ont alimenté la création artistique et littéraire. Or cette contribution de la matérialité de la ville comme vecteur d'identité n'est pas vraiment considérée dans le projet de Politique ; nous croyons qu'elle mériterait de l'être.

La vision proposée dans le projet de Politique est claire et trouve ancrage dans trois fondements majeurs : la culture jouera un rôle direct sur la qualité de vie des communautés ; la culture sera un acteur de changement dans le contexte de crise que nous connaissons ; la culture sera rassembleuse et saura réunir autour d'une vision commune. D'une certaine manière, on pourrait avancer que c'est déjà le cas, mais le milieu de la culture n'a pas encore aujourd'hui suffisamment de levier pour contribuer à sa pleine capacité au développement de la ville. La politique reflète ainsi un engagement important de la part de la ville envers la culture et les milieux culturels, leur assurant une place plus importante dans le processus décisionnel. En effet, il ne s'agit pas vraiment ici d'établir une vision nouvelle pour le développement de la culture, mais d'ancrer un positionnement plus solide qui vise avoir des impacts tangibles. Ainsi, s'il est question de revendiquer l'importance de la culture dans la vie urbaine, il y a surtout matière à la doter de moyens d'agir et d'engager des transformations nécessaires dans un contexte de crise socioécologique.

Pour assurer la vitalité du milieu culturel, la politique de développement culturel est un outil essentiel qui encadre « le développement culturel » tout en s'assurant de rallier les citoyens, les travailleurs de la sphère culturelle et les acteurs du développement urbain autour d'une vision commune. À ce titre, il serait important que la notion de développement culturel soit mieux définie et que cette définition inclue le maintien et la mise en valeur du patrimoine bâti, au-delà de l'acte pertinent mais spécifique du concours d'architecture pour les nouveaux projets. En outre, les personnes et organisations qui y œuvrent - associations et comités en patrimoine, architectes, artisans, consultants - devraient également être reconnues nommément et soutenues comme travailleurs culturels. Cela étant dit, la capacité de rallier est certainement l'une des grandes forces de cette politique, qui assoit comme

principes fondamentaux la transversalité et la concertation. Soulignons à cet égard les efforts de concertation qui ont mené à cette politique qui s'efforce d'ailleurs de porter avec justesse le point de vue des milieux culturels. Soulignons aussi le nombre de services municipaux avec lesquels conjugue le Service de la culture et la diversité des partenaires dont il sollicite la collaboration. À cet égard, nous croyons qu'il serait pertinent de préciser le rôle que jouent ces nombreux acteurs dans la politique et éventuellement, dans le plan d'action qui devra nécessairement suivre.

À la lecture du document, nous comprenons que les défis pour la culture sont immenses et viennent avec trop peu de moyens. Engagé et mobilisateur, l'exercice est somme toute réussi et, nous l'espérons, saura assurer les transformations nécessaires.

3. Commentaire général sur la place du patrimoine dans la politique de développement culturel

En tant qu'organisme qui promeut la protection du patrimoine de la région métropolitaine de Montréal, Héritage Montréal souhaite d'abord et avant tout saluer la place qui est accordée au patrimoine dans ce projet de Politique. Présenté et reconnu comme un pilier de la culture, le patrimoine est en effet l'un des principes directeurs de cette Politique. Les leviers de la sphère culturelle pour contribuer efficacement à la préservation et à la pérennité du patrimoine sont toutefois relativement faibles, tant en termes de responsabilités que d'expertises et de moyens.

Le patrimoine et notamment le patrimoine bâti occupent une place très particulière dans la culture. Il s'agit d'un objet complexe, tant par sa nature et sa fonctionnalité qu'au niveau de sa gouvernance. Au croisement entre la matérialité et l'immatérialité, il est un pont entre le passé et l'avenir, un fil qui relie les temps de la ville aux communautés qui l'habitent et qui y évoluent. Il tient parfois de l'ouvrage d'art, il est parfois lieu de culture, mais il est aussi ancré dans le territoire, tangible et visible, au cœur de nos milieux de vie et de notre quotidien. Ainsi, bien qu'il soit considéré comme objet culturel dans les politiques, autant à l'échelle municipale que provinciale, son avenir dépend largement de la planification urbaine et du marché immobilier. C'est d'ailleurs probablement là où l'alignement du Service de la culture avec les autres services de la Ville dont ceux responsables de l'urbanisme, du développement économique ou des immeubles, est le plus important. C'est par ailleurs également le cas de l'architecture au sens plus large, qui contribue aussi à la qualité de la vie culturelle de Montréal et qu'il serait pertinent d'intégrer à cette politique, au-delà de l'Agenda montréalais 2030 pour la qualité et l'exemplarité en design et en architecture qui est simplement nommé.

D'emblée, les champs d'action identifiés qui concernent le patrimoine dans cette politique sont principalement liés aux champs restreints des actifs immobiliers à usage culturel, et particulièrement ceux appartenant à la ville (bibliothèques, maisons de la culture, musées, etc.). Le patrimoine au sens large est aussi présenté comme un champ d'action de la Ville en culture, mais le libellé est bien vague : patrimoine (artistique, mise en valeur et patrimoine immatériel et mémoriel). De quoi s'agit-il exactement ? Et surtout, comment la ville - et plus précisément le Service de la culture - se promet-elle d'agir à l'égard du patrimoine ? Le Plan d'urbanisme et de mobilité proposé par la Ville de Montréal au printemps dernier a pris soin d'offrir une place substantielle au patrimoine, mais nous

nous demandons comment la Politique de développement culturel s'alignera avec les orientations proposées dans le PUM.

4. Commentaires spécifiques

4.1. Un peu de précision et de définitions

On l'a dit, une des grandes forces de la culture, mais aussi de cette politique, c'est sa grande capacité de rassembler et de jouer un rôle de médiation. Pour assurer une meilleure cohésion entre les nombreux acteurs impliqués dans le développement montréalais, il semble toutefois nécessaire d'assurer le partage d'un langage commun. Un lexique dont la mission serait à la fois pédagogique et pratique aiderait à rendre la Politique compréhensible aux yeux du public. Il faudra d'ailleurs d'emblée préciser ce qu'on entend par « arts, culture et patrimoine ». Ces notions fondamentales peuvent avoir plusieurs significations, d'où l'importance de les définir.

En ce qui concerne plus précisément le patrimoine, celui-ci est défini comme un « (...) collage éclectique et contrasté, composé entre autres d'édifices institutionnels prestigieux, de rues emblématiques, de savoir-faire et de traditions, de quartiers populaires remplis d'histoire et d'une insularité qui participe à son identité ». Cette définition tient compte de l'atmosphère qui se dégage de la ville et nous paraît intéressante. Toutefois, le patrimoine étant défini dans le projet de Politique comme premier principe directeur, cette définition nous apparaît incomplète et gagnerait à inclure les notions d'ensembles, de paysages et de parcours. Le patrimoine ne se définit pas seulement par des objets, la notion d'identité étant plurielle et associée aux diverses cultures d'un milieu. La définition contenue dans la Politique du patrimoine de la Ville est d'emblée plus riche et plus complète :

*« Tout objet ou ensemble, **naturel ou culturel, matériel ou immatériel** qu'une collectivité reconnaît pour ses valeurs de témoignage et de mémoire historique en faisant ressortir la nécessité de le protéger, de le conserver, de se l'approprier, de le mettre en valeur et de le transmettre » (Ville de Montréal, Politique du patrimoine, 2005).*

L'intérêt de cette définition, c'est qu'elle réfère à l'identité des collectivités et qu'elle contient des responsabilités à l'égard du patrimoine. Elle est toutefois moins bien ancrée dans le territoire. Aussi, nous pensons qu'il y aurait matière à développer une définition qui relie les deux. Il est également important de rappeler que la reconnaissance n'est pas uniquement le fait d'une collectivité et commence souvent par un acte d'avant-garde posé par des personnes ou des groupes qui explorent les sujets qui, graduellement, gagnent l'attention de la société. La collectivité est d'emblée multiple, mais surtout, elle change et évolue à travers le temps. Pensons au patrimoine populaire, industriel ou dit moderne, qui est certainement mieux reconnu aujourd'hui, mais qui a longtemps été mal aimé. La politique culturelle devrait être visionnaire en ce sens et tendre à penser le patrimoine au-delà des seules tendances du moment. D'autant plus que la Ville, suite à l'audit du Bureau du Vérificateur général du Québec et à la modification de la Loi sur le patrimoine culturel en 2021, procède à des inventaires de bâtiments d'intérêt qui illustrent l'envergure du patrimoine montréalais.

4.2. Des objectifs concrets pour le patrimoine

Pour assurer que la Politique de développement culturel soit forte et efficace, ses objectifs doivent être mis en contexte, à la fois précis, réalistes et audacieux. Or, les orientations et les objectifs qui concernent spécifiquement le patrimoine dans cette politique manquent de précision.

Orientation 1 : Un territoire marqué par sa culture et son patrimoine

Le patrimoine est principalement ancré dans l'orientation 1 de la Politique. Le premier objectif de cette orientation est en effet d'« intégrer la culture et la mise en valeur du patrimoine dans le développement de projets d'aménagement, d'habitation et de mobilité ». Or, bien qu'il s'agisse d'un objectif louable, on peine à comprendre ce que ça implique de manière concrète pour le patrimoine. Il semble en plus que cette mise en valeur vise seulement les projets d'aménagement du domaine public, notamment en milieu patrimonial.

Il en va de même avec l'« aménagement culturel du territoire », concept porteur qui commence à faire sa place dans la discussion sur la culture et le patrimoine, mais dont la définition n'est pas encore arrêtée. Encore une fois, tel qu'il est présenté dans la politique, il nous semble qu'il soit limité aux équipements culturels municipaux.

Somme toute, sans le nommer clairement, cet objectif sert surtout à assurer une planification urbaine intégrée, où la culture serait considérée et réfléchi en amont des projets d'aménagement. On ne peut qu'être d'accord avec ce principe, mais encore une fois, comment compte-t-on opérationnaliser ces changements, notamment en lien avec le patrimoine, et est-ce suffisant ?

Avec l'objectif 4, le projet de Politique va un peu plus loin. Il est ici question de « favoriser la requalification, la restauration et le maintien des actifs culturels et patrimoniaux de la Ville ». On se demande toutefois ce qu'on entend précisément par « favoriser » ? Est-ce que la requalification, la restauration et le maintien du patrimoine municipal seront priorisés ? Ces interventions seront-elles facilitées ? Seront-elles mieux financées ? Quel sera, encore une fois, le rôle de chacun — services de la culture, autres services de la Ville, CAM, organismes partenaires, porteurs de projet culturel, etc. ?

Nous proposons aussi d'aborder la question des besoins en espaces abordables des milieux culturels en lien avec la requalification du patrimoine bâti. On ne cesse de rappeler l'importance de ces besoins dans le milieu de la culture. La Ville ne devrait-elle pas faciliter et même prioriser la requalification d'immeubles existants en espaces culturels, et ce notamment dans les « déserts culturels » plutôt que d'avancer que de nouvelles constructions seront nécessaires dans ces secteurs ? Notons d'ailleurs que le « soutien à la rénovation de bâtiments accueillant des ateliers d'artistes », dans la section portant sur l'objectif 5 « consolider la présence de lieux de création et de diffusion sur le territoire » va dans ce sens. Compte tenu du marché actuel, ce soutien devrait par ailleurs inclure l'acquisition de bâtiments et notamment de bâtiments d'intérêt patrimonial.

Il faut aussi reconnaître que la restauration et la requalification du patrimoine bâti est un outil considérable dans notre quête de limiter les gaz à effet de serre. Selon les inventaires patrimoniaux actuellement colligés par la Ville, il y aurait plus de 80 000 bâtiments d'avant 1940 à Montréal et probablement près de 100 000 en tout, pour l'agglomération. Le patrimoine n'est donc pas l'accessoire artefact rare et précieux que l'on s'imagine trop souvent. C'est un actif véritable et majeur pour la transition écologique qu'il faut considérer et traité comme tel. Le bâtiment le plus vert étant

celui qui existe déjà, la requalification du patrimoine bâti devrait ainsi être un objectif central, y compris dans la future Politique de développement culturel.

Orientation 2 : Les Montréalais et Montréalaises au cœur d'une vie culturelle riche et engageante

Avec l'orientation 2, la politique met les Montréalais et Montréalaises au cœur de sa Politique de développement culturel. Pour assurer un meilleur impact de la culture dans la qualité de la ville et dans la vie des citoyens et citoyennes, encore faut-il que ces derniers aient accès à cette culture. Ainsi, l'objectif 6 sur l'accès aux arts et au patrimoine est-il essentiel. Il est toutefois largement orienté vers une bonification de la programmation dans les lieux culturels municipaux. Ici, le patrimoine, bien qu'il soit nommé, n'est pas réellement pris en considération. Il serait assurément bienvenu d'ajouter, dans la liste d'actions en cours et à venir, les documents d'information, les visites, mises en scène et autres activités visant à faire connaître, aux habitants, aux enfants et aux visiteurs, l'histoire et le patrimoine des quartiers montréalais qu'organisent des organismes tels que les sociétés d'histoire, Héritage Montréal, L'autre Montréal, etc.

L'objectif 7 semble aller davantage dans ce sens, en encourageant « le déploiement d'activités artistiques, culturelles et patrimoniales hors des lieux traditionnels ». Mais comment compte-t-on « encourager » ces activités ? Il existe déjà sur le territoire plusieurs organismes associés à l'histoire et au patrimoine, dont Héritage Montréal. Or, ces organismes qui contribuent largement à faire connaître et rayonner la ville, de façon complémentaire aux activités de la Ville, sont largement sous-financés et leur contribution est peu prise en compte dans cette politique. Il serait ainsi bienvenu que la Politique mette de l'avant un support financier de leurs activités.

Orientation 3 : Une ville partenaire de son cœur créatif

Bien que l'objectif 2 sur l'implication de « la population et les partenaires locaux dans le développement culturel de leur territoire » insiste déjà sur la collaboration et la concertation avec la population et les partenaires locaux, c'est vraiment dans l'orientation 3 que la Ville s'engage davantage auprès des acteurs des milieux culturels et notamment du patrimoine. Pour y arriver, les trois objectifs qui s'en suivent s'avèrent nécessaires et porteurs, mais il ne fait aucun doute que le nœud de cette orientation se trouve dans l'accès aux ressources et au financement, et ce, surtout lorsqu'il s'agit de patrimoine. En effet, si les sphères de la création, de la production et de la diffusion des arts qu'on appelle souvent « vivants » sont relativement bien outillées à cet égard, notamment via le CAM, les milieux du patrimoine restent largement délaissés. Il faudrait ainsi ajouter, à tout le moins, du financement d'activités liées à la connaissance de l'histoire et du patrimoine montréalais organisés par des tiers.

Dans le contexte actuel où l'on reconnaît les besoins criants du milieu culturel en espaces abordables, on pourrait également prévoir des investissements et de l'accompagnement pour faciliter l'acquisition et la requalification de bâtiments patrimoniaux à des fins culturelles. Pour promouvoir de tel projet, il serait d'ailleurs bienvenu de parler des impacts économiques des activités de mise en valeur et de requalification du patrimoine à usages culturels, sur les quartiers environnants et sur Montréal.

Orientation 4 : Une métropole culturelle forte et vibrante

Finalement, l'orientation 4 vise à consolider une métropole culturelle forte et vibrante. Cette orientation devrait selon nous miser plus explicitement sur l'importance de la qualité des milieux, de

l'architecture et du patrimoine. Nous ne le répèterons jamais assez, la culture ne s'exprime pas seulement par des activités, mais inclut aussi, au-delà des équipements eux-mêmes, les lieux urbains qui les accueillent et leur permettent de s'épanouir. Encore une fois, il faut certes « mobiliser les grands partenaires du développement culturel », mais il faut aussi appuyer les partenaires plus modestes qui contribuent à la connaissance de Montréal, de son histoire et de son patrimoine et aussi à la requalification de son patrimoine bâti.

Plus particulièrement, on note ici que le Quartier Latin est le seul à bénéficier dans le projet de Politique d'une attention à la « restauration de bâtiments patrimoniaux » comme action en cours ou à venir. Il y a selon nous matière à mieux justifier, mais surtout à recadrer l'orientation et ses objectifs de manière à ramener l'échelle des quartiers au cœur de l'identité montréalaise.

5. Conclusion

Héritage Montréal salue le travail de préparation de ce projet de Politique culturelle et sa volonté d'y réunir culture, arts et patrimoine. Nous saluons également la volonté d'établir des liens entre elle et des outils comme le futur PUM, ce qui nous paraît essentiel. Nous pensons que la Politique gagnerait à inclure des définitions notamment pour ce qui est du patrimoine, de sa requalification et d'aménagement culturel du territoire.

Nous regrettons toutefois que la Ville, suite au bilan du Plan d'action en patrimoine 2017-2022 déposé en septembre 2023 à la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports, n'ait pas avancé de nouveau cadre intégré pour son action en patrimoine et que celle-ci doive se satisfaire d'énoncés, d'intentions et de mesures des projets de PUM ou de Politique de développement culturel, sans vision d'ensemble ni mécanisme regroupé de suivi dans leur mise en œuvre.

Le rôle du patrimoine, du paysage et du cadre bâti montréalais comme terreau et levain du développement culturel devrait être mieux reconnu dans la future Politique, tant pour son apport aux créations artistiques et littéraires que pour sa contribution à la transition écologique ou à la mise en œuvre de programmes comme l'art public. Ainsi, la requalification du patrimoine bâti devrait être identifiée comme une stratégie pour répondre aux besoins de lieux abordables pour les organismes culturels, aussi comme une pratique d'adaptation créative pour enrichir le patrimoine montréalais de réalisations de qualité comme les bibliothèques de Rosemont, LaSalle ou Maisonneuve.

Nous demandons que la future Politique de développement culturel reconnaisse le rôle d'organismes (partenaires), comme Héritage Montréal, dans l'atteinte de ses objectifs en matière de sensibilisation et d'engagement de la population pour le développement culturel de la métropole, et les soutienne nommément à cette fin.

Enfin, Héritage Montréal demande que la mise en œuvre de la future Politique de développement culturel bénéficie d'une instance comparable au comité de pilotage formé par le Service de la Culture pour accompagner l'élaboration du projet, auquel Héritage Montréal a participé.

6. Annexes

6.1. Résolution 2017-05 — Sur la place du patrimoine dans les politiques culturelles et dans le futur Plan d'action patrimoine de la Ville de Montréal

Considérant que 2017 marque le 25e anniversaire du Plan d'urbanisme de Montréal, un instrument en avance sur son époque et un legs majeur du 350e anniversaire de Montréal qui a aidé à réconcilier le développement avec le patrimoine et le paysage urbain, et le 25e anniversaire de la Politique culturelle du Québec,

Considérant que Montréal a été, en 2005, la première métropole canadienne, voire nord-américaine, à s'être dotée d'une politique du patrimoine au terme d'un processus élargi de réflexion et de consultation publique et que la Ville de Montréal a mené en 2016 des ateliers, desquels se sont dégagées certaines orientations formulées dans le projet de Plan d'action Patrimoine 2017-2022,

Considérant que le ministre de la Culture et des Communications a tenu des consultations sur le renouvellement de la Politique culturelle du Québec et que la Ville de Montréal a tenu des consultations sur ses projets de Plan d'action Patrimoine et de Politique de développement culturel auxquelles Héritage Montréal a participé et déposé des mémoires substantiels avançant plusieurs propositions face aux enjeux actuels et futurs du patrimoine au Québec et à Montréal,

L'Assemblée générale d'Héritage Montréal demande que

1. Les politiques culturelles et les instruments d'aménagement et d'urbanisme ainsi que les grands projets d'investissement et d'infrastructure reconnaissent le patrimoine, le territoire, l'architecture, le paysage et l'archéologie comme éléments porteurs d'identité et de créativité, et vecteurs de développement culturel, économique et social ;
2. Des mécanismes mixtes — gouvernement, municipalités, propriétaires, organismes en patrimoine, universitaires et chercheurs soient créés pour accompagner la mise en œuvre de ces politiques et de leurs plans d'action et pour favoriser l'émergence de solutions à la montréalaise pour donner suite à des expériences comme celle de la Maison Alcan ;
3. Des groupes de travail sur le financement et les mesures fiscales au niveau du Québec, de Montréal et de la région métropolitaine soient mis sur pied pour définir, comme c'est fait dans le domaine des arts ou de certaines industries, une stratégie et des mesures fiscales et financières incitatives en soutien à la protection, l'entretien, la réaffectation et la mise en valeur du patrimoine bâti et paysager, et l'exploration de l'application d'outils de stratégie foncière comme la fiducie ou l'emphytéose ;
4. L'expertise en patrimoine soit reconnue, tant chez les professionnels et fonctionnaires que dans les Comités consultatifs en urbanisme (CCU), y compris celle détenue par les organismes en patrimoine comme Héritage Montréal ;
5. La gouvernance montréalaise en matière de patrimoine soit modernisée pour confirmer la pérennité du Conseil du patrimoine, établir une véritable Direction du patrimoine et constituer une instance permanente de concertation de la métropole avec les acteurs des secteurs publics, privés et académiques, les organismes comme Héritage Montréal.

6.2. Lettre ouverte sur l'art public à Montréal co-signé avec Michel Leblanc, Président et chef de la direction de la Chambre de commerce de Montréal Métropolitain et Alexandre Taillefer, associé principal de XPND Capital (2013)

LEDEVOIR

Place à l'art public à Montréal



Photo: Quartier international de Montréal La Joute de Jean-Paul Riopelle dispose aujourd'hui d'un espace conçu avec talent pour elle.

Dinu Bumbaru - Directeur des politiques, Héritage Montréal, Michel Leblanc - Président et chef de la direction, Chambre de commerce du Montréal métropolitain et Alexandre Taillefer, Associé principal, XPND Capital

Publié le 23 janv. 2013 Idées

Idées

Malgré des décennies d'investissement privé ou public par des citoyens, des institutions, des entreprises, la Ville de Montréal et les gouvernements, nous avons été collectivement avares pour ce qui est de mettre en valeur et de développer notre art public ainsi que de nous donner de nouvelles oeuvres à la hauteur de notre stature de métropole culturelle

C'est d'autant plus paradoxal que notre patrimoine bicentenaire d'art public témoigne d'une longue action montréalaise. Pensons au premier Symposium international de sculpture en Amérique du Nord sur la montagne en 1964, aux oeuvres de Pellan ou de Moore intégrées fièrement aux projets immobiliers du centre-ville ou au foisonnement d'art public associé à Expo 67 et à la construction du métro. Nous sommes devenus une ville de créateurs, avide d'expression culturelle dans l'espace public. Pourtant, nous avons très peu d'oeuvres qui, à l'exemple de Cloud Gate à Chicago, participent à l'identité et au rayonnement de la cité en interpellant citoyens et visiteurs.

L'intérêt actuel pour l'art public ouvre trois champs d'action. Le premier est l'entretien des oeuvres existantes par la mise en place urgente d'un fonds et d'un financement récurrent pour soutenir les responsables et propriétaires - privés ou publics - dont les ressources sont malheureusement insuffisantes.

Le second est celui d'une réflexion sur la mise en valeur de certaines oeuvres emblématiques, dont le Calder d'Expo 67, le Moore de la CIBC, le Roussil près du Silo numéro 5 et Agora de Charles Daudelin.

Le troisième, et le plus structurant à long terme, est de tirer parti de l'intérêt grandissant du secteur privé à investir dans l'art public. Déjà, en 2008, la Ville de Montréal avait invité les grandes entreprises à réserver jusqu'à 10 % des budgets des projets privés pour des oeuvres marquantes. La conjoncture économique difficile nous a ralentis, mais il faut relancer cela.

Enrichir et faire rayonner Montréal

Au centre-ville et dans les quartiers, l'art public enrichit notre « montréalité », y compris en amenant des débats comme celui entourant la mise en valeur de la Joute de Jean-Paul Riopelle, aujourd'hui sur un espace conçu avec talent pour elle. Le développement de l'art public demandera des balises pour guider les décisions. À cette fin, nous proposons les cinq principes suivants et invitons les autorités, les entreprises, les artistes et les autres forces vives du développement urbain à y adhérer.

L'identité : l'art public participe à l'espace public et contribue à la dimension culturelle et créative du tissu urbain en y apportant un sens nouveau. Les oeuvres, leur emplacement et leur relation avec l'environnement urbain existant ou en devenir doivent contribuer à l'identité urbaine du cadre de vie.

L'accessibilité : l'art public est, par définition, public. Visuellement et physiquement, il doit être accessible pour rapprocher art et citoyens. Il est donc primordial d'en assurer et d'en améliorer l'accessibilité par l'installation, la mise en valeur et l'entretien d'une oeuvre autant que par la qualité des aménagements qui la reçoivent et invitent le public à l'apprécier.

L'urbanité : l'art public participe à l'espace collectif par le sens qu'il apporte. La pertinence et la qualité des interventions en art public sur les domaines public, institutionnel ou privé ainsi que leur prise en compte du contexte urbain sont nécessaires pour assurer une contribution véritable à l'urbanité.

La pérennité : l'art public doit être un projet urbain durable. Au-delà des discours, il faut de vraies ressources financières pour enrichir, entretenir et mettre ce patrimoine en valeur en respectant l'intégrité des oeuvres. Il ne peut y avoir d'investissement public, privé ou communautaire en art public sans programme d'entretien doté d'un budget et d'expertise adéquats.

La collectivité : l'art public participe à la vie collective. Depuis des générations, il résulte de la mobilisation collective par voie de souscriptions citoyennes ou d'actes généreux de mécénat et par les programmes gouvernementaux qui, au même titre que les artistes, méritent la reconnaissance collective.

La stratégie pour développer Montréal en véritable métropole culturelle internationale préconise des investissements majeurs et récurrents en art public. Nous rappelons cet engagement collectif et encourageons les autorités publiques, les institutions, les entreprises et les mécènes à appliquer ces principes pour le réaliser.

Il faut traiter dignement et mettre en valeur notre riche patrimoine d'oeuvres et d'art public et, à cet effet, mener les réflexions et consultations pour poser des gestes aussi nécessaires qu'inspirants. Plus qu'un témoin chargé d'une puissance évocatrice, ce patrimoine nous lance le défi d'incarner dans l'espace réel, avec les artistes et le génie du lieu montréalais, l'ambition de la métropole culturelle vivante.

Ce texte fait partie de notre section Opinion, qui favorise une pluralité des voix et des idées en accueillant autant les analyses et commentaires de ses lecteurs que ceux de penseurs et experts d'ici et d'ailleurs. Envie d'y prendre part? Soumettez votre texte à l'adresse opinion@ledevoir.com (mailto:opinion@ledevoir.com?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=corps_texte). Juste envie d'en lire plus? Abonnez-vous à notre [Courrier des idées](https://www.ledevoir.com/infolettres?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=corps_texte) (https://www.ledevoir.com/infolettres?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=corps_texte).

Suggérés pour vous



Une attaque massive de drones secoue Moscou

(<https://www.ledevoir.com/monde/europe/823397/attaques-drones-moscou-ukraine>)

Avec la victoire de Donald Trump se pose maintenant la question de la pérennité du soutien américain à l'Ukraine.



La femme et son fils portés disparus à Montréal sont retrouvés morts dans une voiture

(<https://www.ledevoir.com/societe/justice/821878/homme-mere-portes-disparus-montreal-sont-retrouves-morts-voiture>)

Leur disparition avait été signalée mardi et la police les recherchait depuis.